

Compte-rendu sommaire des délibérations

Elus	19	Le quatre décembre deux mil quatorze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de Débuché, sous la présidence de Monsieur Hugues AGUETTAZ , Maire.
Présents :	16	
Absents :	1	
Procurations :	2	
Votants :	18	
Convocation & Affichage : le 27 / 11 / 2014		<u>Présents</u> : M. Alain VILLANNEAU , Mme Simonne VANNEAU , M. Régis SOYER , Mme Michelle MASSON , M. Yves ROUSSEAU , Mme Anne-Marie LABÉ , M. Jean-Louis ROCHUT , Mme Chantal BRISSET , Mrs Manuel RODRIGUES , Jean-François CHILINSKI , Mme Catherine BOUYSSOU , M. Nicolas PÂQUET , Mmes Manal CHOUAIBI , Marianne JANVIER et Marie-Claude CHAPART
		<u>Pouvoirs</u> : M. Jacky DEGENEVE a donné pouvoir à Mme Marie-Claude CHAPART M. Dominique DELAUNAY a donné pouvoir à Mme Marianne JANVIER
		Absente excusée : Mme Odile GAULLIER

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Mme Michelle MASSON a été désignée secrétaire.

1. TRAVAUX D2020 : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES ET SIGNATURE DES MARCHES

Le maire rappelle que le 17 octobre 2014 un avis d'appel public à la concurrence a été publié concernant les travaux d'aménagement du nord de l'avenue de Paris (*marché à procédure adaptée*). La fin de la consultation était fixée au 21 novembre 2014.

Les travaux ont été décomposés en 2 tranches :

- ➔ Tranche ferme..... : aménagement de l'avenue de Paris entre le carrefour rue Saint Marc et le carrefour rue de Tivoli.
- ➔ Tranche conditionnelle : aménagement de l'avenue de Paris entre le carrefour rue de Tivoli et le Centre de Secours (lieu-dit le Bouillon).

Au total, 40 dossiers de consultation des entreprises (DCE) « dématérialisés » ont été retirés sur le profil acheteur. Onze offres non dématérialisées et une offre dématérialisée ont été reçues dans les délais ; aucune hors délai.

Le 25 novembre 2014, les plis ont été ouverts en présence du maire qui avait convié M. Régis Soyer, Mme Gaullier, et le bureau d'étude A2i ; M. Dominique Delaunay, également convié, était excusé.

Quatre offres ont été reçues pour chacun des lots : lot 1 voirie et aménagement de surfaces, lot 2 éclairage public et lot 3 espaces verts.

Le choix des entreprises s'est effectué le 3 décembre 2014, après analyse des offres par le bureau d'études A2i. Etaient présents le maire, M. Soyer et Mme Gaullier et M. Delaunay, membres de la commission d'appel d'offres, invités.

Le maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1- voirie et aménagement de surfaces : **COLAS CENTRE OUEST** sise à Bourges, pour les tranches ferme et conditionnelle avec variante 1 consistant en une finition en enrobés colorés COLCLAIR sur les trottoirs des circulations piétonnes, en remplacement de la finition en gravillonnage clair demandée au CCTP.
Montant HT : 671.858,79 €, soit **806.230,55 € TTC**

- Lot 2 - éclairage public : CITEOS sise à Salbris pour les tranches ferme et conditionnelle. Montant HT : 142.672,50 €, soit **171.207,00 € TTC**.
- Lot 3 - espaces verts : I.D.VERDE Région Centre sise à Chambray-les-Tours pour les tranches ferme et conditionnelle.
Montant HT : 272.882,99 €, soit **327.459,59 € TTC**

...et sollicite l'autorisation de signer les marchés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer les marchés publics et toute pièce afférente à cette décision pour l'opération 309 - aménagement D2020 nord aux conditions énoncées précédemment. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2. CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA VIDÉO PROTECTION

Le maire soumet au conseil municipal le contrat de maintenance pour la vidéo protection sur le domaine public communal proposé par la société CITEOS.

Est inclus :

- la maintenance préventive annuelle et curative de l'ensemble des équipements
- une assistance téléphonique
- une assistance technique
- interventions sous 24h ouvrées (*de 8h à 18h du lundi au vendredi*)
-

Est exclus : dans le cadre de la maintenance corrective, la main d'œuvre pour réparations sera facturée au temps passé selon le taux horaire de 160 € HT pour une équipe de deux techniciens avec camion nacelle. La fourniture de pièces sera sur devis.

Rédaction d'un rapport d'intervention après chaque intervention (préventive ou corrective).

Durée du contrat : 5 ans.

Coût annuel : 3.200 € HT soit 3.840,00 € TTC (valeur novembre 2014) avec révision de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve les conditions du contrat de maintenance de la vidéo protection et autorise le maire à signer toute pièce afférente à cette décision.

Le maire sollicite l'inscription de 2 points à l'ordre du jour. Le conseil municipal l'autorise à l'unanimité.

3. REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal la remise gracieuse de pénalités liquidées sur taxes, versements et participations d'urbanisme proposée par le Centre des Finances Publiques de Blois à l'encontre d'un administré.

Le comptable du centre des finances publiques de Blois a émis un avis favorable à cette remise gracieuse des pénalités s'élevant à 36,94 € (trente-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes) et sollicite la décision du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR ACQUISITION D'UN CAR SCOLAIRE.

Monsieur le maire rappelle que le bus scolaire destiné au ramassage des enfants domiciliés à plus de 3 km des écoles est de 1991 et qu'il est donc devenu obsolète.

Il est proposé d'acquérir un nouveau bus de 17 places d'une valeur de 28.443,75 € HT. Le plafond de dépense subventionnable par le conseil général est de 50 % maximum du prix d'achat. Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide financière du conseil général à hauteur de 14.221,88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du conseil général une subvention de 14.221,88 € pour l'acquisition d'un car scolaire.

5. AFFAIRES DIVERSES

Demande d'aide financière du conseil général pour la réfection du sol du gymnase.

Le maire indique que le 6 novembre dernier il a adressé un courrier au conseil général pour savoir si une aide financière pouvait être allouée à la commune de Nouan-le-Fuzelier pour la réfection du sol du gymnase. Le conseil général, dans sa réponse du 2 décembre, nous informe qu'il doit faire face à une situation financière particulièrement contrainte et que, par conséquent, « toute nouvelle demande de subvention au titre de l'aide en faveur des équipements sportifs ne peut être examinée ».

Avancement du dossier du village vacances de Courcimont.

Madame Janvier ayant demandé où en était le dossier, le maire indique qu'un contact entre CAP France et la Caisse d'Épargne du Loir-et-Cher doit avoir lieu prochainement pour convenir d'un montage financier afin de réaliser les travaux. C'est en effet CAP France qui sera l'emprunteur.

Les discussions ont lieu désormais entre CAP France et l'association gestionnaire LRS avec laquelle une convention doit être signée.

Parallèlement les notaires élaborent un projet de bail emphytéotique pour lequel la commune a donné son aval, et dont les termes seront communiqués, voire discutés.

Par ailleurs, le maire indique que M. Chirpaz, actuel directeur du village vacances de Courcimont, va prochainement quitter ses fonctions. Il souligne le travail important effectué par M. Chirpaz pour la santé économique du village vacances.

Fin de séance à 19h20.